

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 37 (2000)  
**Heft:** 1438

**Artikel:** Aides aux nouvelles entreprises : accompagner le saut de l'ange  
**Autor:** Savary, Géraldine  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1026130>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Accompagner le saut de l'ange

**La Loi sur les sociétés à capital-risques va entrer en vigueur dès cet automne. Un long accouchement pour la première étape du processus. Explications.**

**E**N SUISSE, PLUS des trois quarts de la population active occupent une activité salariée. Et pourtant le nombre des indépendants augmente régulièrement. Une augmentation d'autant plus étonnante qu'un certain nombre d'exploitations agricoles et de petits commerces disparaissent chaque année.

Difficile de circonscrire le profil type de l'indépendant. Mais au traditionnel paysan ou patron de PME se sont joints des salariés aux origines variées. Des travailleurs qui s'engagent dans le travail indépendant contraints par la crise: des chômeurs, pour qui c'est l'unique voie pour retrouver une activité rémunérée, des personnes aux frontières entre salariat et travail indépendant, telles que les femmes de ménage, les secrétaires, les coiffeuses. D'autres se lancent dans l'aventure un peu mieux armés et dans des secteurs plus rentables: banques, assurances, affaires immobilières, conseils aux entreprises, et bien sûr télécommunications, Internet ou nouvelles technologies.

## Ni formation, ni crédits

La personne qui décide de créer une entreprise se heurte dès le départ aux nombreux écueils qui jalonnent le parcours du nouveau combattant. Première constatation, il marche dans un vaste désert. A quelques exceptions près, rien en Suisse n'est prévu pour former et accompagner le créateur d'entreprise. Aucune formation à la gestion d'entreprise en démarrage, aucun cours concernant la promotion de projets nouveaux. Ni dans les universités – la chaire d'*entrepreneurship* vient de se créer à l'Ecole polytechnique fédérale et elle ne peut répondre à toutes les demandes – ni au niveau des départements cantonaux de l'économie.

Du crédit, il n'y en a pas beaucoup non plus. Car la micro-économie s'adapte mal aux réalités de la mondialisation. Les banques, qu'elles soient cantonales ou privées se spécialisent dans le gros crédit, les Bourses dans les mega-capitalisations, les investisseurs dans des portefeuilles solidement ancrés. Quant aux collectivités publiques, elles n'ont pas saisi l'importance de

l'enjeu. Le nouvel entrepreneur se trouve donc fort mari quand il décide de se jeter sur le marché. Pas ou peu de connaissances en gestion du personnel, ou en marketing, ignorance des méandres administratifs, manque de financement... Pas étonnant, dans ce contexte, que 80% des entreprises innovantes n'atteignent pas leur troisième année.

## Une nouvelle loi

Le monde politique a pourtant commencé à réagir au problème au début des années nonante. En 1992, une motion du groupe parlementaire démocrate-chrétien demande des mesures en faveur de la création de nouvelles entreprises, en particulier en vue de favoriser le capital-risques. La Confédération reste réservée. La situation en Suisse n'est pas si grave, répond-elle, en comparaison européenne le tissu économique se porte bien. Un avis que ne partagera pas la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national qui présentera, par voie d'initiative, une loi d'aide à la création d'entreprise. Y étaient inscrits le rôle des caisses de pensions, la création d'une bourse spéciale, l'encouragement des étudiants à créer leur propre entreprise. Huit ans après, la Confédération vient d'adopter, en mai 2000, l'ordonnance sur les sociétés de capital-risques et la mise en vigueur de la loi au

1<sup>er</sup> mai 2000. Non sans mal, les deux Chambres ne parvenant pas à se mettre d'accord sur un projet cohérent. Le Conseil national entendait privilégier nouvelles entreprises et investisseurs, le Conseil des Etats préférait favoriser les sociétés à capital-risques.

Au final, la nouvelle loi offre de nombreuses exonérations fiscales aux sociétés à capital-risques (SCR), suivant ainsi la proposition des Etats. Dans le détail «les SCR sont exonérées du droit de timbre d'émission; elles bénéficient de la réduction pour participation sur les gains en capital à partir de 5% au lieu de 20%. Enfin, la réduction pour distribution de bénéfices est accordée à partir de 250000 fr., au lieu de 2 millions». Pour bénéficier des allègements fiscaux, les SCR doivent avoir leur siège en Suisse; elles ne doivent pas être cotées en Bourse, ni être âgées de plus de cinq ans.

Et pour contenter la Commission du National, le Conseil fédéral ajoute dans la nouvelle loi un chapitre consacré aux *business angels*, ces anciens entrepreneurs ou entrepreneurs établis, qui mettent capitaux et expérience au service des nouvelles entreprises. Ils peuvent également bénéficier d'un report d'impôt sur les sommes investies dans des projets novateurs. Par contre, le Conseil fédéral repousse à plus tard le projet visant à encourager la création d'entreprise. Les anges sont à la mode, un peu moins les PME. gs

## Les PME assurent deux tiers des emplois

**L'**Europe, les membres de l'Espace économique européen et la Suisse comptent environ 20 millions d'entreprises (sans le secteur agricole). L'immense majorité des entreprises emploient moins de 250 personnes, elles assurent néanmoins près de deux tiers des emplois. En Suisse, le nombre des entreprises marchandes est légèrement inférieur à 300000 (contre un peu moins de 1000 seulement qui sont de grandes entreprises). Parmi les PME, le groupe des petites entreprises (occupant moins de 10 employés) revendique la plus grande part, soit environ 264000 entreprises. Ce groupe emploie 854000 personnes, ce qui représente 31,2 % de tous les emplois.

Selon le recensement fédéral, la création nette d'entreprises en Suisse était de 6500 environ entre 1991 et 1995, et de 21500 entreprises entre 1991 et 1998. Ces chiffres ne tiennent pas compte des arrivées et des départs. Le Registre du commerce calcule néanmoins que, tout compris, la Suisse bénéficie d'un taux de création d'entreprises de 2,6 %.

Source: *La vie économique*, 7/2000